

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2013

## ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 343

présenté par

M. Berrios, M. Foulon, Mme Louwagie, M. Hetzel, M. Solère, Mme Genevard,  
M. Frédéric Lefebvre et M. Herbillon

**ARTICLE 2**

I. – À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« le mot : « soixante » est remplacé »

les mots :

« les mots : « âgée de plus de soixante ans » sont remplacés ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer au mot :

« soixante-cinq »

le mot :

« retraitée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa est dans la continuité du précédent et il est donc nécessaire d'y appliquer les mêmes changements.

C'est pourquoi il est proposé de modifier cet alinéa.